

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 février 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nadia BOULAINSEUR - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Yves BEAUVAL représenté par Sandrine D'ANGIO - Mireille BENEDETTI représentée par Patrick BORE - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Josette VENTRE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Nathalie FEDI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - André GLINKA-HECQUET représenté par Andrée GROS - Vincent GOMEZ représenté par Eugène CASELLI - José GONZALEZ représenté par Jocelyne TRANI - Régine GOURDIN représentée par Annie GRIGORIAN - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Gisèle LELOUIS représentée par Jacques BESNAÏNOU - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Patrick MAGRO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Roland MOUREN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Didier ZANINI représenté par Isabelle SAVON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René AMODRU - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Yann FARINA - Samia GHALI - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Georges MAURY - Richard MIRON - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGAUDIS - Christyane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 017-030/19/CT

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement relative aux opérations d'accompagnement de la Rocade L2 à Marseille

Avis du Conseil de Territoire

DIFRA 19/16970/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

La rocade L2, mise en service dans sa totalité le 25 octobre 2018, relie les autoroutes A7 et A50. De nombreux protocoles successifs ont été signés entre l'Etat, la Région PACA, le Département des Bouches du Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour financer les opérations d'accompagnement de la rocade L2.

Par délibération VOI 017-462/11/CC du 8 juillet 2011, le Conseil de Communauté a approuvé une convention financière pluriannuelle relative aux opérations d'accompagnement de la rocade L2 entre l'Etat, la Région PACA, le Département des Bouches du Rhône, et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, pour un montant de 75,792 M€HT. Cette convention signée le 25 octobre 2011 prévoyait des opérations d'aménagement urbain sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine à hauteur de 16,89 M€HT sur le périmètre du boulevard Arnavon et de l'avenue Allende.

Par délibération VOI 008-1276/16/BM du 15 décembre 2016, le Bureau Métropolitain a approuvé une nouvelle convention financière pluriannuelle relative aux opérations d'accompagnement de la L2 intégrant la Ville de Marseille. Cette convention n° 17/0228, signée le 27 février 2017 modifie notamment le périmètre pour les aménagements urbains de la L2 Nord, comprenant désormais la requalification du boulevard Arnavon et l'aménagement du secteur allant du giratoire de Sainte Marthe jusqu'au giratoire du Père Wrevinski. Elle porte le montant des travaux relevant d'une maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à hauteur de 23 M€HT.

Les cofinanceurs réunis le 10 juillet 2018 en Comité de pilotage se sont accordés pour conforter ce programme d'opérations en redéployant, à enveloppe financière constante, des crédits disponibles vers des opérations complémentaires concourant à l'amélioration de l'insertion urbaine de la rocade.

Dès lors, il convient de modifier par avenant la convention financière pluriannuelle du 27 février 2017, pour redéployer 4 M€HT de crédits non consommés au titre des indemnités du MIN, vers des opérations existantes ou complémentaires liées à la rocade L2.

Ce redéploiement est affecté aux opérations suivantes :

- (h1) Aménagements urbains complémentaires de la L2 Nord : + 2 M€HT.
Cette opération sous maîtrise d'ouvrage Etat, est financée à hauteur de 1,1 M€ par l'Etat et 0,9 M€ par le Département des Bouches du Rhône.
- (h2) MIN Travaux et indemnités complémentaires sur le MIN : + 2 M€ HT.
Cette opération sous maîtrise d'ouvrage SOMIMAR, est financée à hauteur de 1,1 M€ par la Région et 0,9 M€ par la Métropole.

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

Par ailleurs, la ville de Marseille modifie son programme d'intervention, compte tenu du non-déplacement de la crèche des Oliviers, tout en maintenant son investissement d'origine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération VOI 07-462/M/CC du 08 juillet 2011, de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 008-1276/16/BM du 15 décembre 2016 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La Délibération FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018 relative à la délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement relative aux opérations d'accompagnement de la rocade L2 ;
- Qu'il convient de redéployer, à enveloppe financière constante, des crédits disponibles vers des opérations complémentaires concourant à l'amélioration de l'insertion urbaine de la rocade.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au projet de rapport concernant l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement relative aux opérations d'accompagnement de la Rocade L2 à Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019